

## Adaptation : l'incrémental local ne suffit plus !

*Synthèse : Malgré les engagements pris lors de l'Accord de Paris, le réchauffement climatique est déjà une réalité aux effets visibles et croissants. L'adaptation est donc désormais indispensable face à des impacts déjà présents et à des projections plus inquiétantes encore. Seulement celle-ci peut prendre plusieurs formes : réactive, incrémentale, structurelle. Or, seules des transformations profondes sont réellement efficaces à long terme. À l'inverse, les réponses limitées, trop locales ou technologiques, qui peuvent aggraver les vulnérabilités. Il s'agit donc de s'engager résolument sur la voie d'une adaptation systémique, articulée avec l'atténuation, et pilotée par l'État plutôt que laissée aux seuls territoires.*

Le 12 décembre 2015, 195 États signaient l'Accord de Paris, s'engageant solennellement à « contenir » le réchauffement climatique sous la barre des 2°C, et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C. Plus de dix ans après, alors que les températures mondiales ont déjà **augmenté** de 1,6°C en moyenne et que nous **franchirons probablement** la barre des 2°C au cours de la décennie 2030, ces promesses semblent loin.

Pourtant, dans la sphère publique, le changement climatique n'est encore présenté que comme une menace lointaine. L'année 2050 reste le plus souvent mentionnée comme le moment charnière où tout pourrait basculer, et la plupart des acteurs publics et privés prennent des engagements à cette échéance. Ce phénomène a tendance à laisser penser que le changement climatique lui-même est prévu pour cette date. Pourtant, si les effets de seuil existent bel et bien et que les conséquences du changement climatique ne sont pas linéaires, il n'en reste pas moins qu'il s'agit aussi d'un processus graduel, qui agit en réalité depuis les débuts de la révolution industrielle. D'ores et déjà, ses conséquences sont palpables et, même si l'avenir reste à écrire en fonction de ce que nous déciderons collectivement de faire, la possibilité d'atteindre un réchauffement de +3°C, voire davantage, fait désormais partie de l'**univers des possibles**.

Conformément à l'adage qui préconise d'« espérer le meilleur et de prévoir le pire », s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique déjà présentes – à celles potentiellement inévitables – doit donc dès à présent faire partie de l'arsenal des politiques publiques à déployer. Reste néanmoins à poser clairement les éléments du débat permettant de définir et de mettre en place ce qui doit être une adaptation désirable et de long terme. Sans quoi, la **diversité d'interprétations** de cette notion pourrait mener à une ambiguïté qui ne serait levée que trop tard.

### 1. Une adaptation nécessaire...

#### *Un dérèglement climatique déjà à l'œuvre*

D'emblée, dressons un constat : alors que la France s'est réchauffée de 1,7°C en moyenne, nous vivons déjà quotidiennement les conséquences de ce bouleversement. S'il n'est pas question ici d'en dresser un tableau exhaustif, il importe néanmoins de rappeler, à gros traits, les principales manifestations du bouleversement qui se déploie sous nos yeux.

Commençons par la conséquence sans doute la plus perceptible par tout un chacun : les vagues de chaleur. Si beaucoup d'entre nous les ont en tête comme première manifestation du dérèglement climatique, c'est que celles-ci deviennent plus fréquentes – sur les 47 qu'a connues la France depuis 1947, la moitié ont eu lieu depuis 2010 – mais aussi plus intenses. Ainsi, si la canicule historique de 1976, qui avait conduit à la création du premier **impôt sécheresse** en France, avait établi un record de température à 40°C, celui-ci a depuis largement été battu avec une température de 46°C enregistrée à Vérargues, dans l'Hérault, en 2019. Des situations qui se multiplient et qui ne sont pas sans conséquences. La mémoire collective française est ainsi sans doute durablement marquée par l'année 2023, devenue tristement célèbre pour **les deux vagues de chaleur** qu'elle a connues en juin et en août, entraînant avec elle la mort prématurée de 19 000 personnes, dont beaucoup de Parisiens<sup>1</sup>. Un phénomène spectaculaire qui avait à l'époque retenu – à raison – l'attention médiatique, mais qui ne doit pas faire oublier les autres impacts, qui se déploient, eux, à bas bruit mais de façon toujours plus fréquente chaque année. Plusieurs fois déjà, des examens nationaux ont dû être reportés, faute de conditions pour les candidats. Mais les **personnes les plus exposées** restent encore les travailleurs en extérieur comme les employés du BTP, les livreurs ou les ouvriers agricoles dont il est par ailleurs déjà largement documenté que leurs conditions de travail, même sous des températures clémentes, sont parmi les plus dégradées.

Ces vagues de chaleur, déjà éprouvantes en tant que telles pour nombre de personnes et d'activités, peuvent de surcroît se doubler de phénomènes de sécheresse qui en démultiplient les effets. L'année 2022, qui a vu se combiner de multiples épisodes de chaleur<sup>2</sup> et la deuxième plus longue sécheresse des sols (après 1989) est là pour en témoigner. Pour la première fois dans l'histoire récente, 43% des cours d'eau de l'Hexagone étaient à sec tandis que les déficits de précipitations ont oscillé entre 10 et 50% sur l'ensemble du territoire. Loin de n'être qu'un épisode purement statistique, cette situation s'est traduite, pour certains habitants, par de très concrètes tensions sur l'approvisionnement en eau potable. Ainsi, 138 communes ont dû demander des dérogations sur les prélèvements en eau dans les rivières, 343 ont dû faire acheminer de l'eau potable par camion-citerne et 196 ont dû distribuer de l'eau en bouteille (IGEDD, 2023). Conséquence moins directe mais tout aussi dramatique, le manque d'eau a en outre causé, au cours de cette même année 2022, des pertes de production agricole

---

<sup>1</sup> La capitale française faisant en effet partie des cinq villes françaises les plus mortelles en cas de canicule (Masselot et al., 2023).

<sup>2</sup> Cette année-là, la France a ainsi connu un premier épisode de chaleur très précoce en mai, trois vagues de chaleur durant l'été, 33 jours de vigilance canicule orange ou rouge, 17 jours de douceur exceptionnelle en octobre et 10 jours en décembre.

de l'ordre de 10 à 20%, entraînant le déclenchement du régime d'assurance lié aux calamités agricoles dans 44 départements (HCC, 2023).

À cela s'ajoutent d'autres conséquences encore, elles aussi liées à la modification du régime pluviométrique, mais qui s'inscrivent cette fois-ci dans le temps long. Le phénomène du retrait-gonflement des argiles met ainsi en danger un nombre de plus en plus significatif d'habitations en France à cause du craquement des sols qui les supportent et de la fissuration de leurs façades ou de leurs fondations que cela implique. Un [recensement](#) du ministère de la Transition écologique estimait ainsi que plus de 10 millions de maisons individuelles seraient très exposées. Conséquence de long terme peut-être moins médiatisée encore, la combinaison de la hausse des températures et de la modification du régime pluviométrique constitue également une menace pour nos forêts qui sont, rappelons-le, d'importants puits de carbone. Si les incendies de plus en plus spectaculaires sont, à ce sujet, la première image qui vient souvent en tête<sup>3</sup>, ils ne doivent pas faire oublier que le dérèglement climatique agit en parallèle sur le temps long, via le déplacement des ravageurs et des agents pathogènes. L'[inventaire national forestier](#) de 2025 faisait ainsi état d'une hausse de 125% de la mortalité des arbres sur la période 2015-2023 par rapport à la période 2005 – 2013.

À ce constat déjà inquiétant – qui pourrait en soi constituer les éléments d'un narratif mobilisateur – s'ajoutent les projections qu'établissent les scientifiques en fonction des divers niveaux de réchauffement qu'ils étudient. À ce propos, il importe de rappeler avec force deux choses. La première, c'est que ces scénarios ne sont en rien des prédictions, tant l'avenir en ce qui concerne le dérèglement climatique est une affaire de choix politiques et donc de décisions collectives. La seconde, c'est le niveau d'incertitude qui entoure ces scénarios : si certaines choses sont d'ores et déjà bien identifiées, jamais les modèles ne pourront prendre en compte l'infini possibles des réactions des sociétés humaines. Les phénomènes physico-chimiques eux-mêmes sont soumis à une quantité de variables qui rendent parfois l'étude des impacts du réchauffement à manier avec précaution, tant les incertitudes sont élevées. Ceci étant rappelé, il n'est cependant pas déraisonnable de considérer dès à présent les conséquences anticipables d'une élévation de la température moyenne globale de + 3°C, ne serait-ce que parce qu'elle correspond à ce à quoi nous mèneraient les divers engagements pris par les États à ce jour.

### ***Des projections inquiétantes***

Reprenons ainsi brièvement les conséquences déjà à l'œuvre décrites plus haut pour les projeter dans un monde à +3°C. Ainsi, à ce niveau d'élévation de la température, on sait déjà avec une relative certitude que l'ensemble des zones équatoriales pourraient être concernées par 300 jours/an de conditions climatiques léthales dues à la combinaison de taux d'humidité et de température trop élevés, les rendant de fait difficilement habitables (Mora et al., 2017). En France, le nombre de pics de chaleur pourrait quadrupler par rapport au climat actuel et des records à 50°C pourraient être atteints dans certaines villes à cause du phénomène des îlots de chaleur urbaine (Schneider et Corre,

---

<sup>3</sup> Voir, à ce sujet, l'[ouvrage](#) de Joëlle Zask.

2022). Les épisodes de sécheresse agricole pourraient, eux, être 10 fois plus fréquents et 70% plus longs. Dans certaines régions, en particulier dans le sud de la France, certaines cultures – on pense ici au maïs – ne pourraient pas se maintenir sans une irrigation massive, qui pourrait elle-même être mise à mal. À ce niveau de réchauffement en effet, le débit moyen des fleuves pourrait être inférieur de 10 à 40% (Grillakis, 2019).

Au-delà de la seule agriculture, cette modification de la disponibilité de la ressource en eau pourrait avoir des conséquences plus indirectes mais tout aussi dramatiques, notamment concernant la production électrique. Les centrales thermiques (dont font partie les centrales nucléaires) ont en effet besoin d'un débit minimal pour faire fonctionner leur système de refroidissement tandis que la production hydroélectrique pourrait être amenée à baisser, faute de réservoir suffisamment rempli (Sénat, 2004).

En outre, les forêts, pourtant faisant partie intégrante de la stratégie du gouvernement pour l'absorption des GES, pourraient voir leur rôle en la matière très affaiblis. Au-delà d'une certaine température en effet, la photosynthèse diminue, voire s'arrête et les végétaux ne captent plus de carbone. Par ailleurs, de nombreux ravageurs remontent vers le Nord, ce qui pourrait rendre caduque les stratégies consistant à planter des espèces plus adaptées (ONF, 2026).

Cette très rapide et très partielle description des conséquences du réchauffement climatique pourrait être raffinée et déclinée à l'infini, en fonction des secteurs économiques, des zones géographiques, des réactions potentielles des différents types d'agents, des différents niveaux de réchauffement et des incertitudes qui les entourent. C'est ce à quoi travaille le groupe II du GIEC. Mais au-delà du degré de précision – toujours perfectible – des impacts auxquels nous attendre, ce qu'il importe de retenir c'est que l'adaptation au changement climatique est désormais incontournable. Reste néanmoins à savoir concrètement ce que cette stratégie doit intégrer.

## **2. ...mais à définir et à débattre**

### *Quelques principes généraux*

D'une façon très générale, l'adaptation désigne à la fois un processus et le résultat d'une transformation permettant à un système de répondre à un stimulus et à ses conséquences, avec pour objectif la résilience du système considéré (Regezha-Zitt, 2023). Dans le cas du changement climatique, on peut d'emblée noter que l'adaptation est une réponse palliative : si nous avons besoin aujourd'hui de nous pencher sur la question de l'adaptation, c'est en premier lieu parce que l'atténuation a en partie échoué, ce qui conduit à la situation et aux risques que nous avons décrits plus haut.

L'autre point important à rappeler est que, si le potentiel d'adaptation des sociétés humaines est important, il reste néanmoins conditionné par, d'un côté la faisabilité des solutions et, de l'autre, l'existence de limites dites « dures », au-delà desquelles il n'est plus possible de s'adapter. La faisabilité des solutions, et corrélativement, leurs obstacles, relèvent des registres variés qui peuvent

être d'ordre technologique, économique, juridique, financier, culturel, politique ou encore environnemental. Le GIEC qualifie ce type de situation de « limite faible ». C'est typiquement le cas lorsqu'un système assurantiel, pensé pour fonctionner sans prise en compte des conséquences du changement climatique, fait face à des contraintes financières telles que sa viabilité économique est menacée. Il faut alors envisager **d'autres solutions**. D'autre part, les limites « dures » correspondent à des situations où la contrainte est telle qu'elle empêche de rester sous des niveaux de risque acceptables. C'est typiquement le cas lorsque les conditions climatiques deviennent léthales. Certains **exemples** récents de travailleurs du BTP dans les pays du Golfe illustrent ce deuxième cas.

Une fois ce cadre général posé, il est possible d'affiner encore la définition de l'adaptation en établissant une typologie des différents modes d'adaptation au changement climatique. Pour cela, il est utile de repartir des catégories de la vulnérabilité. Classiquement, on distingue trois types de vulnérabilité, que l'on peut illustrer par une situation accidentogène. La première est la vulnérabilité immédiate, qui correspond au fait de se situer dans une zone à risque, comme une zone sismique par exemple. La deuxième est la vulnérabilité causée par des facteurs intermédiaires, qui correspondrait au fait de se trouver proche d'équipes de secours. La troisième enfin, et la vulnérabilité causée par des facteurs macrosociaux, comme le fait de se situer dans un État disposant de bons services de secours plutôt que dans un État failli. L'adaptation, elle, obéit à la même typologie, à laquelle correspond une large gamme d'action. Elle peut être réactive, en s'attaquant à la vulnérabilité immédiate, par exemple en réduisant l'exposition. Elle peut être incrémentale, en s'attaquant aux causes de la vulnérabilité causée par des facteurs intermédiaires avec, par exemple l'instauration de mesures de précaution. Elle peut enfin être structurelle, en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'exposition, qui sont à même de faire bifurquer le système (Reghezza et Rufat, 2019). Dans ce dernier cas, atténuation et adaptation sont alors nécessairement complémentaires.

Pour illustrer ces différents types d'adaptation, reprenons le cas de la culture du maïs, qui devrait être soumise à un nombre croissant de pressions (hydrique, de température, mais également en termes de santé des sols ou de biodiversité). En période de sécheresse et de canicule, la première adaptation, l'adaptation réactive, consiste à pomper davantage d'eau dans les nappes phréatiques pour faire face au déficit de pluviométrie. La solution incrémentale consiste à pérenniser cette solution dans le temps, en développant des méga-bassines. Dans les deux cas, ces solutions sont énergivores (et peuvent donc contribuer à aggraver le dérèglement climatique si l'énergie est carbonée) et potentiellement temporaire, si les sécheresses deviennent trop récurrentes et que les nappes n'ont pas le temps de se recharger. L'adaptation structurelle, elle, va consister à remplacer la culture du maïs (une plante tropicale qui nécessite concomitamment des températures élevées et de grandes quantités d'eau, et qui n'est donc adapté aux climats tempérés) par d'autres cultures. Le sorgho est, à ce titre, présenté comme un bon candidat. Mais remplacer le maïs par du sorgho, qui a des propriétés différentes – notamment pour l'alimentation du bétail – impliquerait de revoir notre régime alimentaire, pour le rendre moins carné. Cela impliquerait également de s'intéresser aux revenus des agriculteurs et à leur place au sein du marché désormais mondialisé des produits agricoles, car le sorgho se vend moins cher et est moins facilement exportable. Un changement structurel de cette ampleur serait ainsi d'une toute autre magnitude que les changements incrémentaux décrit plus haut. Mais il serait aussi ainsi bien plus viable sur le temps long.

Cette typologie permet de constater que les trajectoires d'adaptation – pas plus que les trajectoires d'atténuation – ne sont jamais données. Elles peuvent et doivent donc être publiquement et démocratiquement débattues, en fonction des connaissances disponibles, révisées en fonction des diverses évaluations, des innovations sociales et techniques ou même encore de l'évolution des valeurs qui guident une société.

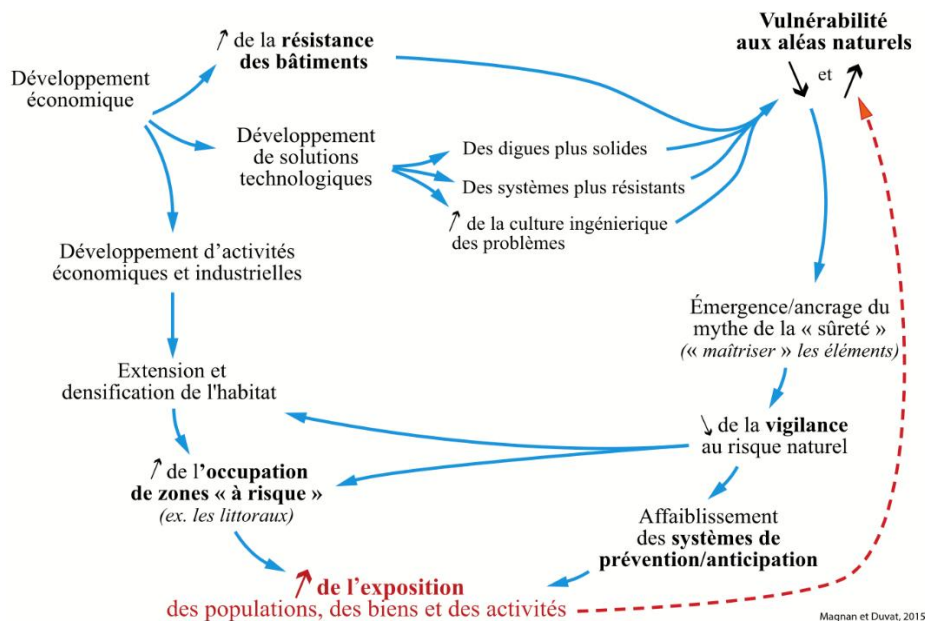
Reste qu'il est néanmoins toujours possible, pour éclairer le débat, de souligner les impasses dans lesquelles ne pas s'enfermer. Ces impasses peuvent être connues soit parce que nous pouvons tirer les conséquences de ce qui a déjà été fait en termes d'atténuation, soit parce qu'elles ont été étudiées par les spécialistes du sujet. En l'occurrence, deux écueils sont déjà très clairement identifiés en matière d'adaptation et méritent d'être ici mis en avant.

### ***La véritable adaptation est structurelle et profonde***

Le premier consisterait à n'entreprendre des actions qui ne soient que réactives et incrémentales et à négliger l'adaptation structurelle. En effet, si les ajustements ponctuels, essentiellement fondés sur des solutions technologiques, peuvent dans certains cas permettre de gagner du temps, ils peuvent à terme se révéler contre-productives pour plusieurs raisons.

Si ces solutions peuvent en effet s'avérer pertinentes pour gérer l'urgence, elles peuvent néanmoins rapidement se révéler insuffisantes au regard de la vitesse des perturbations et ainsi entraîner les territoires dans un surenchère permanente de mal adaptations coûteuses dont il est ensuite difficile de sortir. Gonéri Le Cozannet, membre du Haut Conseil pour le Climat, illustre ainsi ce risque à propos de l'élévation du niveau de la mer : « *Soit on protège massivement, comme au Pays-Bas ou au Japon. Avec des digues, des barrières estuariennes, du pompage d'eau... C'est une solution extrêmement coûteuse avec une surenchère de protection. [...] Soit on relocalise en anticipation.* ». Une situation qui peut en outre conduire, paradoxalement, à une baisse de la vigilance et, par ricochet, à un accroissement de la vulnérabilité. C'est en particulier ce que pointent les géographes Alexandre Magnan et Virginie Duvat, qui parlent d'un « mythe de la sûreté » associé à ce type d'adaptation.

**Figure 1- Du mythe du développement "sûr" à la vulnérabilité de long terme**



Source : La fabrique des catastrophes « naturelles » (Magnan et Duvat, 2015)

Par ailleurs dans la situation budgétaire contrainte dans laquelle nous sommes, il existe un risque que l'adoption de ces solutions coûteuses conduise à arbitrer entre adaptation et atténuation. Un problème bien identifié qui permet d'illustrer le risque de concurrence entre atténuation et adaptation, lorsque cette dernière n'est envisagée que de façon réactive<sup>4</sup>. Historiquement, d'ailleurs, c'est cette tension entre atténuation et adaptation qui explique pourquoi les concepts de résilience et d'adaptation ont été si fortement critiqués pour leur caractère conservateur et socialement régressif. Une critique qui n'est d'ailleurs pas dénuée de fondement, comme l'explique le politiste Romain Felli dans son ouvrage *La Grande Adaptation*. Il y démontre notamment comment, durant les trois décennies qui ont précédé la création du GIEC, l'appréhension des problèmes environnementaux se faisait davantage au prisme de l'adaptation que de l'atténuation, cette dernière étant considérée comme inatteignable<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> L'exemple le plus connu étant bien sûr l'adoption massive de climatiseurs individuels pour faire face à la hausse des températures qui tout à la fois contribue à accentuer les phénomènes d'îlots de chaleur, sont très consommateurs d'énergie et rejettent des gaz à effet de serre très puissants.

<sup>5</sup> C'est notamment aux États-Unis que se concentrent alors à l'époque les premiers débats politiques sur le changement climatique. À cette époque, la plupart des analystes tiennent le changement climatique pour acquis et peu d'entre eux cherchent à atténuer ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'objet des débats est alors davantage de réfléchir à la manière dont les sociétés vont en subir les impacts ou vont réussir à s'y adapter, voire à en tirer profit. Or, rappelons-le, cette stratégie a des limites, car si les sociétés humaines ont bien une capacité d'adaptation, il existe des seuils au-delà desquels ça n'est physiquement plus possible, notamment pour les plus vulnérables (Felli, 2016).

Le second écueil à éviter consiste ainsi à tordre l'impératif – réel – de prendre en compte les spécificités de chaque territoire pour une adaptation réussie, pour faire de l'adaptation dans son ensemble un enjeu uniquement local. Cette tentation est d'ailleurs déjà perceptible dans les discours publics. En 2022, Christophe Béchu, alors ministre de la Transition, signait une [tribune](#) dans laquelle il affirmait que « l'État ne peut pas tout ». Prenant sa suite à la tête du ministère, Agnès Panier-Runacher, en [abaissant](#) les ambitions financières du plan 3<sup>ème</sup> Plan National d'Adaptation au Changement Climatique ([PANCC-3](#)) publié sous son mandat, confirmait implicitement ce désengagement de l'État, sous couvert d'une délégation de pouvoirs aux échelons locaux. Ce transfert à sens unique des responsabilités – et, avec elles, des coûts – n'est pourtant pas sans conséquence : par manque de moyens et d'accompagnement, les collectivités ne peuvent pas, le plus souvent, engager la mutation nécessaire de leur territoire. C'est ce qu'ont rappelé plus de 600 élus dans une [tribune](#) exigeant une implication de l'État pour une adaptation juste et ambitieuse.

Face à ce constat, il importe donc de rappeler que, face au dérèglement climatique, les territoires ne fonctionnent pas comme des isolats. C'est vrai en ce qui concerne l'atténuation, où il est maintenant couramment admis qu'il existe des territoires très émetteurs, mais qui produisent des biens et des ressources distribués et consommés ailleurs et d'autres, très peu émetteurs, mais qui vivent grâce au carbone émis ailleurs. Mais c'est également vrai en termes d'adaptation, car tous les territoires ne sont pas égaux en termes d'exposition, de fragilités et de ressources pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique. C'est également vrai car les territoires étant interdépendants, les choix opérés au sein de l'un d'entre eux auront nécessairement des conséquences sur les territoires environnants.

Partant, si les stratégies d'adaptation doivent nécessairement prendre en compte les spécificités locales et sectorielles, elles ne fonctionneront que mieux si elles sont pilotées « par le haut ». Or, seul l'État, parce qu'il est souverain sur l'ensemble du territoire, a le pouvoir de faire de ce sujet une priorité politique et de gérer son caractère transverse en adoptant une approche systémique. On a donc besoin d'un État stratège, qui oriente l'action, qui distribue les moyens de façon juste, qui arbitre, compense, accompagne, sanctionne parfois, afin de permettre une action locale à la hauteur des enjeux.

## **Conclusion**

S'il serait mensonger d'affirmer qu'aucun effort en termes d'atténuation n'est fait de la part des gouvernements, ceux-ci ne vont pas encore assez vite pour éviter une élévation des températures qui ira probablement au-dessus des 2°C. Par ailleurs, nous vivons d'ores et déjà les conséquences de l'accumulation de gaz à effet de serre massivement émis depuis près de deux siècles. Pour les observateurs les plus au fait de l'histoire environnementale, cette focalisation sur l'adaptation n'est pas une première. Au cours des années 70, alors que le changement climatique n'était pas encore aussi bien documenté qu'il ne l'est maintenant, mais que les problèmes environnementaux montaient en puissance dans le débat public, c'était alors l'adaptation qui était au cœur des débats scientifiques, tant l'atténuation paraissait hors de portée. Puis, à la création du GIEC, une fois que le groupe I a fini par établir indubitablement la responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique, le groupe III, en charge de l'atténuation, a fini par concentrer sur lui l'attention. Partout, il n'était

plus question que des solutions à déployer pour rester sous la barre des 2°C, et les plus dubitatifs quant à la faisabilité de cet objectif était souvent qualifiés de pessimistes. Pourtant aujourd'hui, alors que nous nous rapprochons toujours plus dangereusement de ce seuil fatidique, l'Histoire semble leur donner raison. Et corrélativement, l'adaptation fait son grand retour. Pourtant, il ne s'agit pas de tomber dans le fatalisme. Au contraire, il faut mener de front le combat de l'atténuation et de l'adaptation ou, pour reprendre le bon mot de Clément Jeanneau et Antoine Poincaré dans leur [ouvrage](#) consacré à l'adaptation, faire en sorte d'« éviter l'ingérable et de gérer l'inévitable ».

Mais une fois ce diagnostic posé, reste encore à déterminer la bonne stratégie à adopter en matière d'adaptation. Si pour l'essentiel, les stratégies d'adaptation doivent être débattues démocratiquement, apporter au débat public les différentes options est alors indispensable. À minima, il convient de présenter la stratégie d'adaptation la plus à même d'éviter de nous enfermer dans de mauvaises trajectoires.

En l'occurrence, **c'est donc bien l'adaptation systémique qu'il convient de viser**. Bien sûr, dans l'urgence, l'adaptation réactive peut être légitime. Toutefois, à long terme, **seules les stratégies qui n'opposent pas adaptation et atténuation, mais au contraire les font fonctionner en synergie seront en mesure de rendre les sociétés réellement résilientes**. Et cette adaptation ne peut être laissée aux seuls territoires. Elle doit être pilotée par le haut.

Une telle stratégie présenterait bien des avantages car, dans bien des cas, les actions d'adaptation bénéficieraient alors à l'adaptation et vice-versa. Elle pourrait en outre apporter des bénéfices économiques et sociaux non-négligeables, qui sont souvent sous-estimés : meilleure santé, meilleure qualité de vie, création d'emplois... Cette stratégie pourrait d'ailleurs guide générale à la gestion de l'ensemble des problèmes environnementaux auxquels nous faisons désormais face, pour éviter les erreurs qui ont pu être commises en matière de climat pour la gestion de la biodiversité ou de la pollution chimique. Une fois ces grandes lignes directrices posées, plusieurs pistes prometteuses mériteraient d'être explorées pour rendre concrètes ces recommandations. Citons ainsi [l'extension des services publics](#), des [biens communs](#) et, plus généralement, des institutions d'entraide qui permettent de placer les logiques de l'intérêt général au cœur du fonctionnement de nos sociétés<sup>6</sup>.

## Romain Schweizer

---

<sup>6</sup> Pensons ainsi aux piscines municipales, qui peuvent permettre d'offrir des îlots de fraîcheur en période de canicule et dont la généralisation serait une solution bien plus économe en eau que la généralisation des piscines privées ou bien encore au [réseau métropolitain de refuges climatiques](#) mis en place à Barcelone. De façon plus ambitieuse encore, pensons aux récentes propositions d'instauration d'une [sécurité sociale de l'alimentation](#), qui permettraient à la fois de garantir un accès à de la nourriture de qualité tout en favorisant le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Autant d'options qu'il convient de faire monter en puissance pour une adaptation réussie.